

**COMMUNE DE RONQUEROLLES**

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DE LA FONTAINE HURÉE**

N°2025 - 018

**OBJET : Création d'un aéro-souterrain pour le compte d'ENEDIS**

Le Maire de la commune de Ronquerolles,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Considérant la demande d'arrêté présentée le 14 avril par la société BIR-Agence de Sarcelles TSA 54050 - 26 Avenue de l'Île Saint Martin - 92894 NANTERRE CEDEC 9, pour la création d'un aéro-souterrain pour le compte d'ENEDIS, au niveau du 36 rue de la Fontaine Hurée.

Considérant la difficulté de circuler et de stationner durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES  
A R R E T E**

**Article 1 :** Interdit la circulation du 15 avril au 15 mai 2025 de 7h à 18h sauf riverain.

**Article 2 :** Interdit le stationnement dans la rue du 15 avril au 15 mai 2025 de 7h à 18h.

**Article 3 :** Les panneaux signalisation, les feux de signalisation, les barrières de sécurité nécessaires seront apposées par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

**Article 4 :** La société s'engage à faire le nécessaire pour que le ramassage des ordures ménagères puisse être effectué.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Ronquerolles

**Article 6 :**

- Monsieur le Maire de la commune de Ronquerolles,
- Madame Le Commandant de la brigade Gendarmerie de Persan,
- Tri-or,
- BIR-AGENCE de Sarcelles,
- ENEDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles  
Le 14 Avril 2025  
Le Maire :  
Patrick PREMEL



*(Handwritten signature in blue ink)*